

Le président de Nîmes université

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approbation de ses statuts ;

Vu l'arrêté n°2024-107 du 13 novembre 2024 relatif à la délégation de signature accordée à M. Nicolas Leroy ;

Vu l'arrêté n°2025-01 relatif à la nomination du premier Vice-président ;

ARRÊTE

Article 1

Monsieur Nicolas LEROY, premier Vice-président de Nîmes Université, a délégation pour signer tout acte relatif à la gestion de l'université à l'exclusion des marchés publics dont le montant est supérieur à 25 000 euros HT.

Article 2

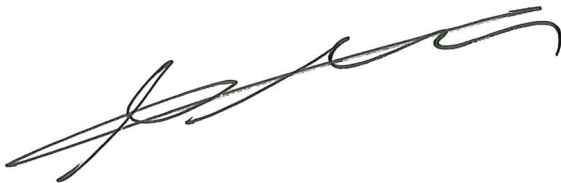
Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n°2024-107 susvisé.

Article 3

Les présentes dispositions prennent effet à compter de la date de signature du présent arrêté et prendra fin avec la nomination d'un nouveau premier Vice-président ou la cessation des fonctions de M. Leroy.

Fait à Nîmes, le lundi 6 janvier 2025

Signature de l'intéressé :



Le président de Nîmes Université :

